

*free*

# DOSSIER D'INFORMATION

---

## MAIRIE

---



*free*  
mobile

**OPÉRATEUR :** Free Mobile

**CODE SITE :** 01285\_002\_04

**ADRESSE DU SITE :** Lieu-dit "Les Paillasses" - Route du Mont  
Peloux

**COMMUNE :** 01600 MASSIEUX

**DATE :** 19/03/2025



## | RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

<b>OPÉRATEUR :</b>	FREE MOBILE
<b>COMMUNE :</b>	MASSIEUX
<b>NOM DU SITE :</b>	2 - LES PAILLASSES - ZB_9 - 01600
<b>CODE SITE :</b>	01285_002_04
<b>ADRESSE :</b>	Lieu-dit "Les Paillasses" - Route du Mont Peloux - 01600 MASSIEUX
<b>TYPE DE SUPPORT :</b>	Pylône autostable
<b>PROJET DE :</b>	Nouvelle antenne relais
<b>COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :</b>	X = 793851.19, Y = 2104823.48 Longitude : 4.83567, Latitude : 45.915944

## | CONTACT FREE MOBILE

<b>NOM :</b>	Enrique TORRES Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
<b>E-MAIL :</b>	etorres@iliad-free.fr
<b>ADRESSE :</b>	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

## SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet .....	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations .....	4
3. Calendrier indicatif du projet .....	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation .....	8
5. Plan de situation à l'échelle .....	9
6. Plan de cadastre .....	10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après .....	11
8. Déclaration ANFR .....	14
9. Plans du projet .....	15
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité .....	19
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat .....	19
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé .....	20
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence .....	21



## 1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, **Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.**

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.

Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

## 2. Descriptif détaillé du projet et des installations

### **Descriptif du projet**

Ce projet consiste à installer 6 antennes relais émettant sur la technologie 3G, 4G et 5G pour contribuer à la couverture de la commune de Massieux.

Deux faisceaux hertziens seront également installés sur ce pylône treillis de 36.35m.

Une zone technique sera présente au pied du pylône.

Une attention particulière a été portée à l'insertion paysagère du projet. Le pylône (et les antennes) seront peints au RAL 7003 (Gris Mousse).

### **Caractéristiques d'ingénierie**

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 6	À modifier : 0
Type		Panneau	
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuts (S1/S2/S3)		80° 210° 320°	

## Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(2)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
80°	<b>4G</b> 700 MHz	36,35 m	273.35 m	30.7 m	267.7 m	32.1 m	269.1 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	36,35 m	273.35 m	30.7 m	267.7 m	32.1 m	269.1 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	36,35 m	273.35 m	30.7 m	267.7 m	32.1 m	269.1 m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	36,35 m	273.35 m	30.7 m	267.7 m	32.1 m	269.1 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	36,35 m	273.35 m	30.7 m	267.7 m	32.1 m	269.1 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	36,35 m	273.35 m	30.7 m	267.7 m	32.1 m	269.1 m	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	36,35 m	273.35 m	33.8 m	270.8 m	34.3 m	271.3 m	47.6	45.4	6° (4)
210°	<b>4G</b> 700 MHz	36,35 m	273.35 m	30.7 m	267.7 m	32.1 m	269.1 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	36,35 m	273.35 m	30.7 m	267.7 m	32.1 m	269.1 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	36,35 m	273.35 m	30.7 m	267.7 m	32.1 m	269.1 m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	36,35 m	273.35 m	30.7 m	267.7 m	32.1 m	269.1 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	36,35 m	273.35 m	30.7 m	267.7 m	32.1 m	269.1 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	36,35 m	273.35 m	30.7 m	267.7 m	32.1 m	269.1 m	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	36,35 m	273.35 m	33.8 m	270.8 m	34.3 m	271.3 m	47.6	45.4	6° (4)
320°	<b>4G</b> 700 MHz	36,35 m	273.35 m	30.7 m	267.7 m	32.1 m	269.1 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	36,35 m	273.35 m	30.7 m	267.7 m	32.1 m	269.1 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	36,35 m	273.35 m	30.7 m	267.7 m	32.1 m	269.1 m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	36,35 m	273.35 m	30.7 m	267.7 m	32.1 m	269.1 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	36,35 m	273.35 m	30.7 m	267.7 m	32.1 m	269.1 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	36,35 m	273.35 m	30.7 m	267.7 m	32.1 m	269.1 m	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	36,35 m	273.35 m	33.8 m	270.8 m	34.3 m	271.3 m	47.6	45.4	6° (4)

<sup>(2)</sup>NGF = nivellement général de la France

<sup>(3)</sup>HBA = hauteur bas d'antenne



31301000000151006Z0045

<sup>(3)</sup>HMA = hauteur milieu d'antenne

<sup>(4)</sup> sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

**Azimut** : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

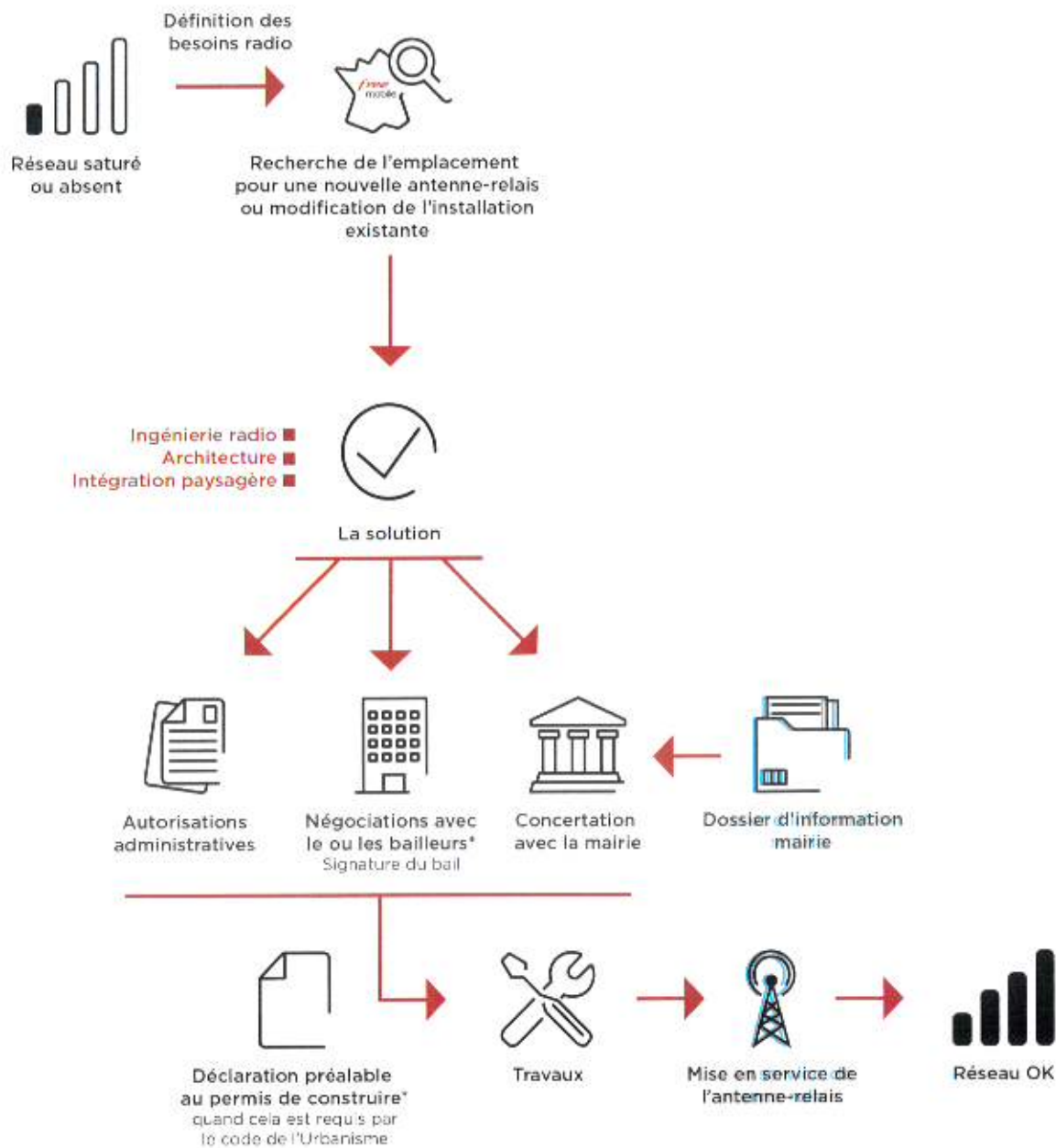
**PIRE** (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

**PAR** (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002

### **Phases de déploiement du projet**

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



\*Si nécessaire

### 3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Mars 2025
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Avril 2025
Début des travaux (prévisionnel)	Juin 2025
Mise en service (prévisionnel)	Juillet 2025

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

#### **4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation**

##### **Adresse**

Lieu-dit "Les Paillasses" - Route du Mont Peloux  
01600 MASSIEUX

##### **Coordonnées**

###### **Lambert II étendu**

X = 793851.19  
Y = 2104823.48

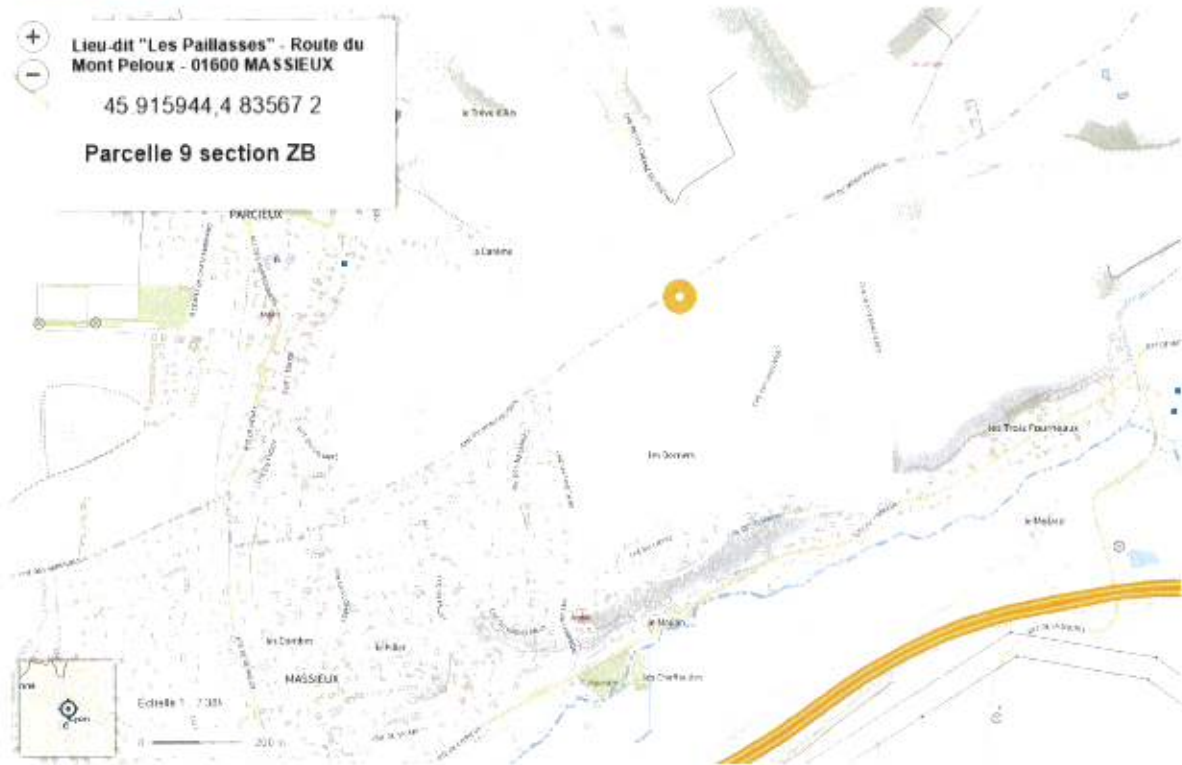
###### **WGS 84**

Longitude : 4.83567  
Latitude : 45.915944



## 5. Plan de situation à l'échelle

### Localisation de l'installation



**Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné**

SANS OBJET

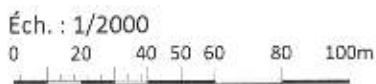
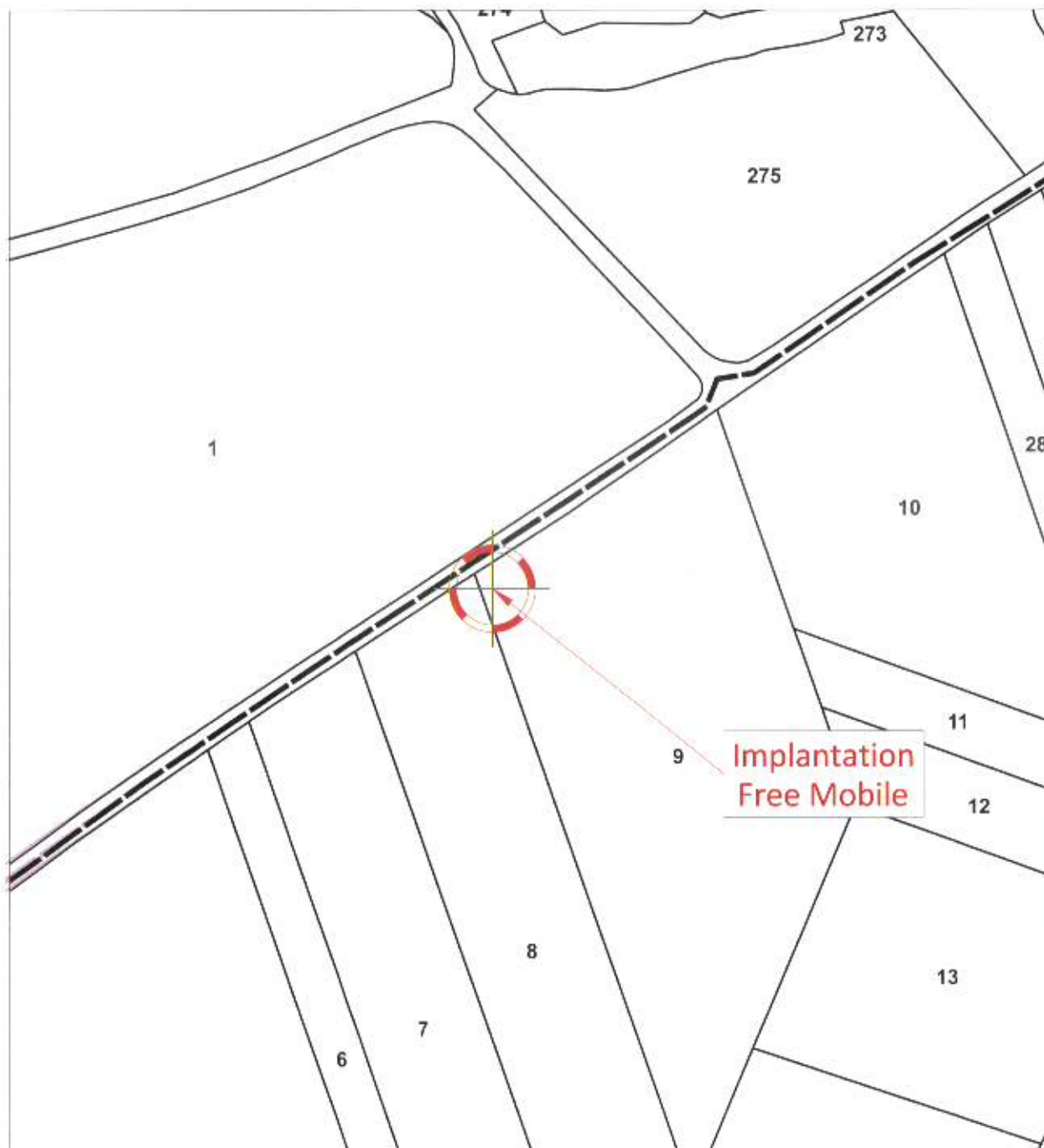


13607404514000010713

**6. Plan de cadastre**



Section : ZB  
 Parcelle : 0009  
 NGF : 237m



N° FOLIO : 01	LES PAILLASSES - ZB_10 - 01600	ID : 01285_002_03
<b>free mobile</b>	Lieu-dit "Les Paillasses" - Route du Mont Peloux	INDICE : A
	01600 - MASSIEUX	<b>free mobile</b>
DOSSIER : DIM	CADASTRE	
FICHER :	01285_002_03_DPM	11/03/2025



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



## 8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17\* de l'ANFR ?

oui       non

\* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.

2. Existence d'un périmètre de sécurité\*\* balisé accessible au public

oui       non

\*\* Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui       non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui       non

9. Plans du projet



E:10-11-B000HIS006-Z0H-E1

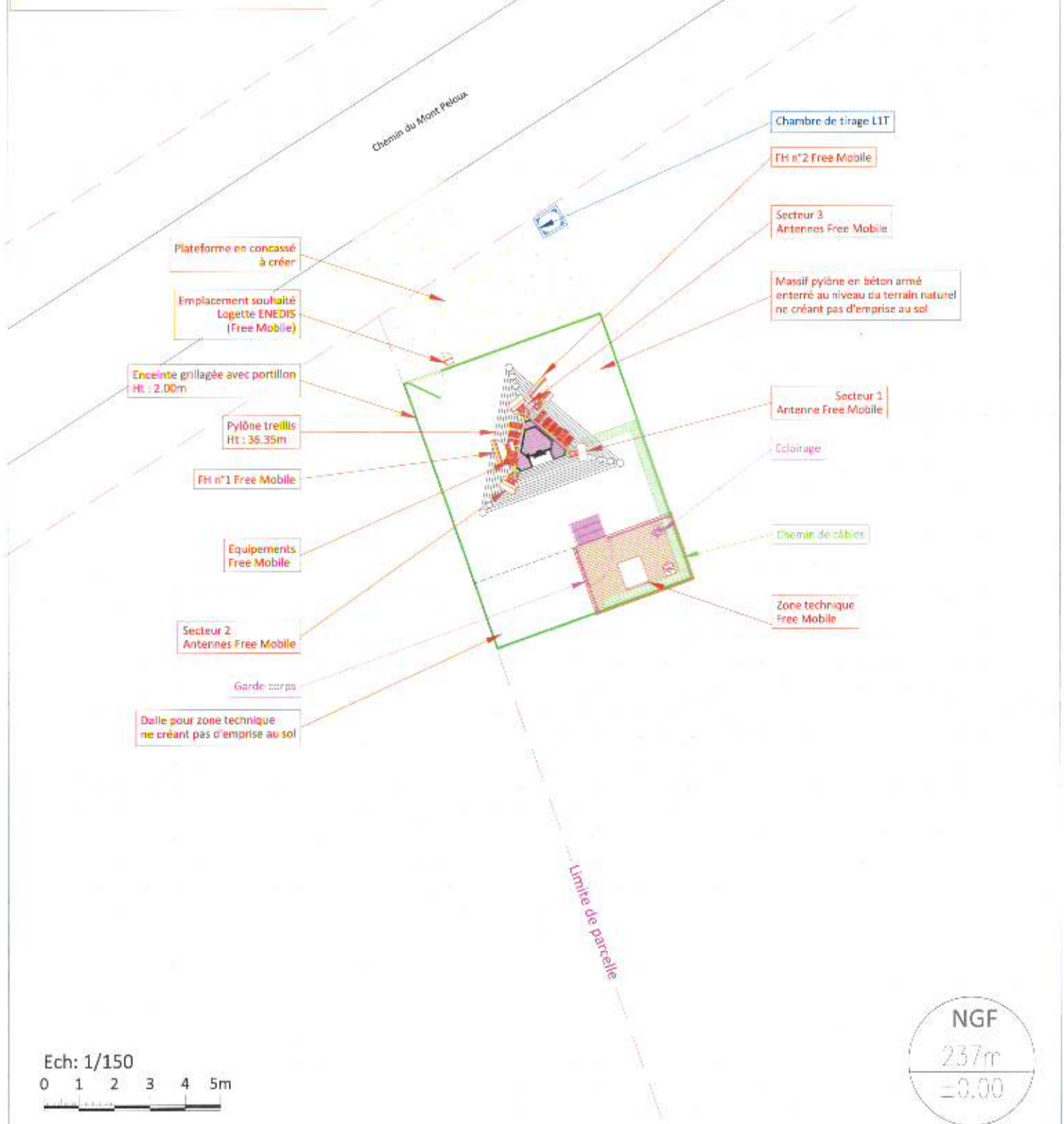
N° FOLIO : 04	LES PAILLASSES - ZB_10 - 01600	ID : 01285_002_03
<b>free mobile</b>	Lieu-dit "Les Paillasses" - Route du Mont Peloux	INDICE : A
	01600 - MASSIEUX	<b>free mobile</b>
	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT	
DOSSIER : DIM	FICHER : 01285_002_03_DIM	11/03/2025



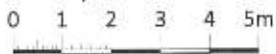
SECTEUR	AZIMUT	ANTENNES Ht : 2.80m		ANTENNES Ht : 1.00m		Faisceaux Hertziens		
		HBA	HMA	HBA	HMA	N°	Ø	HMA
1	80°	30.70m	32.10m			1	70	35.65m
2	210°	30.70m	32.10m	33.80m	34.30m	2	70	35.65m
3	320°	30.70m	32.10m	33.80m	34.30m			

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pylône + aériens peints RAL 7003



Ech: 1/150



N° FOLIO : 05	<b>LES PAILLASSES - ZB_10 - 01600</b>	ID : 01285_002_03
<b>free mobile</b>	Lieu-dit "Les Pailles" - Route du Mont Peloux	INDICE : A
	01600 - MASSIEUX	<b>free mobile</b>
	<b>PLAN D'IMPLANTATION PROJET</b>	
DOSSIER : DIM	FICHER : 01285_002_03_DIM	11/03/2025

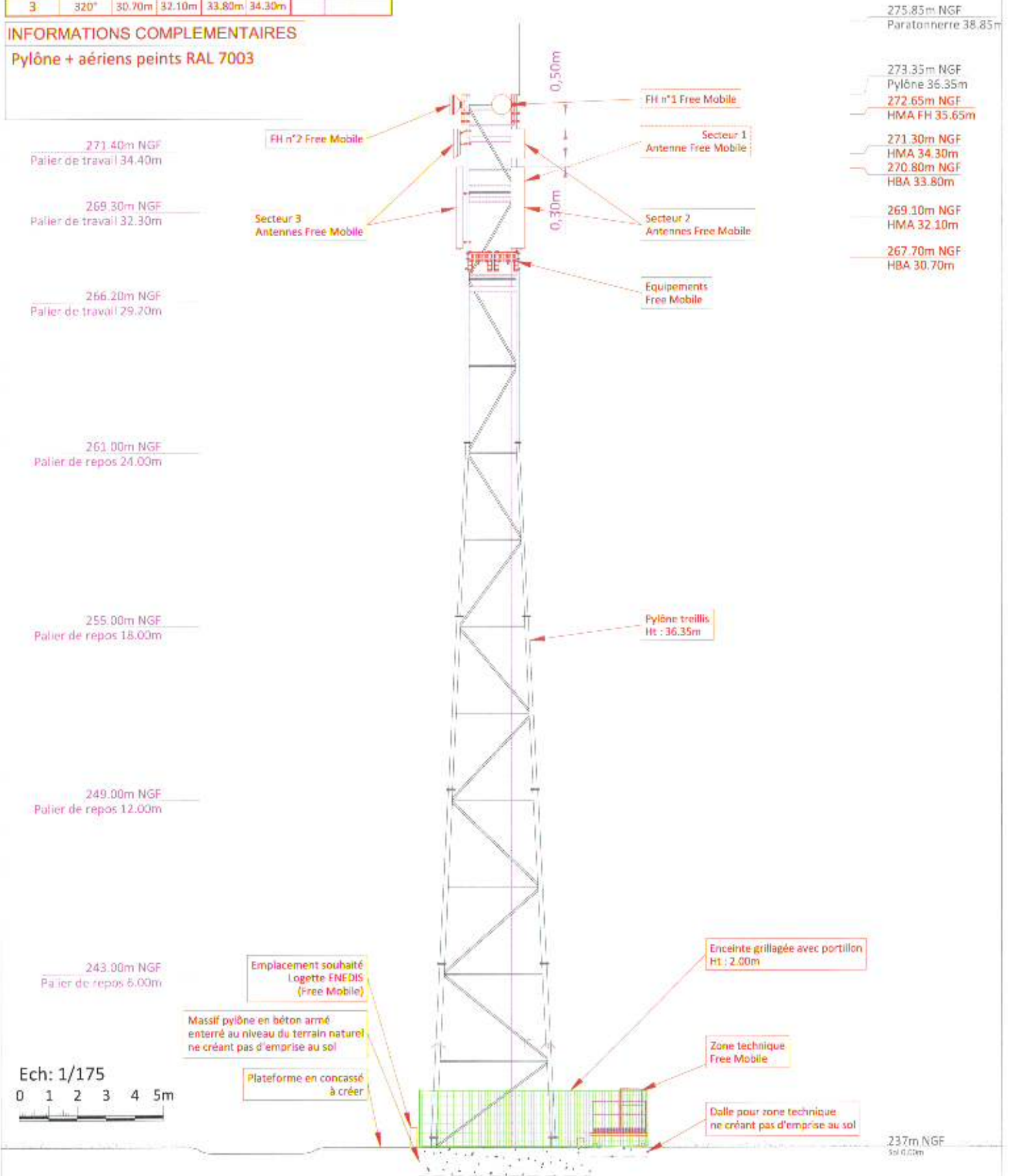




ANTENNES Ht : 2.80m				ANTENNES Ht : 1.00m		Faisceaux Hertziens		
SECTEUR	AZIMUT	HBA	HMA	HBA	HMA	N°	Ø	HMA
1	80°	30.70m	32.10m			1	70	35.65m
2	210°	30.70m	32.10m	33.80m	34.30m	2	70	35.65m
3	320°	30.70m	32.10m	33.80m	34.30m			

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

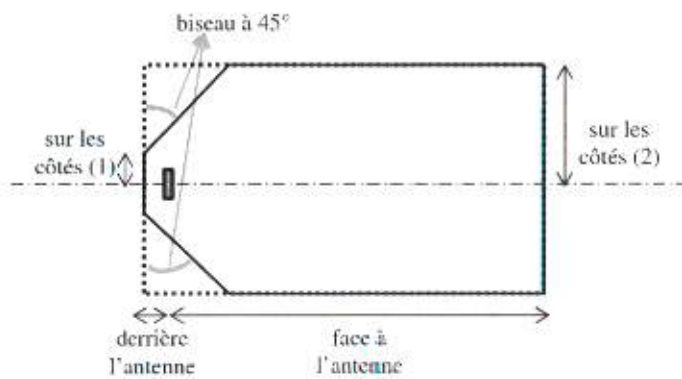
Pylône + aériens peints RAL 7003



N° FOLIO : 07	LES PAILLASSES - ZB_10 - 01600	ID : 01285_002_03
<b>free mobile</b>	Lieu-dit "Les Pailles" - Route du Mont Peloux 01600 - MASSIEUX	INDICE : A
DOSSIER : DIM	PLAN D'ELEVATION PROJET SUD-OUEST	<b>free mobile</b>
FICHER : 01285_002_03_DIM		11/03/2025

## 10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cel ule sur terrasse  
Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



## 11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

### Sites Internet

Site gouvernemental	<a href="http://www.radiofrequences.gouv.fr">www.radiofrequences.gouv.fr</a>
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	<a href="http://www.anfr.fr">www.anfr.fr</a> <a href="http://www.cartoradio.fr">www.cartoradio.fr</a> <a href="https://5g.anfr.fr/">https://5g.anfr.fr/</a>
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	<a href="http://www.arcep.fr">www.arcep.fr</a>

## Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

Antennes relais de téléphonie mobile	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html</a>
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html</a>

## Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf</a>
Présentation de la 5G	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf</a>
Vidéos pédagogiques sur les ondes	<a href="https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie">https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie</a>

## Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

**Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »**

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que *«cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population»*

## 12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

**Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants** en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

**Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses** (Agence nationale



